



Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ,  
Locqueltas, Meucon, Plaudren et Plescop

# LE P'TIT JOURNAL DU RPE

N° 61 – Février 2025 – gratuit



## EDITO

Bonjour à tous et à toutes,

En ce début d'année 2025, je voulais vous remercier pour l'accueil que vous m'avez apporté ces premiers mois lors des matinées d'éveils dans les différentes communes. Vous allez maintenant découvrir mon premier numéro du « P'tit journal du RPE ». Je suis ravie de pouvoir vous apporter à mon tour quelques informations pouvant vous aider dans votre quotidien.

D'abord, la bonne nouvelle c'est qu'un binôme s'est reformé au sein du RPE avec l'arrivée de **Charlotte DROUGAT** sur le poste de Plescop depuis le 20 janvier 2025. Elle vous accueillera sur les communes de Plescop, Grand-Champ, Meucon, Locmaria Grand-Champ et Locqueltas (communes animées par Caroline précédemment).

Ensuite, comme tous les débuts d'années, vous allez recevoir une **fiche d'information** à compléter afin de mettre à jour **vos disponibilités** ainsi que **vos caractéristiques d'accueil**. Je compte sur vous pour nous les renvoyer afin que les listes apportées aux familles soient au plus près de la réalité.

## Lancement de la 4<sup>ème</sup> édition du projet « partageons nos histoires »

Pour rappel, toutes les assistantes maternelles du territoire du relais petite enfance peuvent participer à ce projet. 27 assistantes maternelles ont participé à la 3<sup>ème</sup> édition de ce projet. On vous attend encore plus nombreuses pour cette année ! Ce projet est fait uniquement pour vous et vous permet de valoriser une nouvelle fois votre beau métier.

La durée du projet a commencé en novembre 2024 et terminera en juin 2025. Venez emprunter les 14 livres sélectionnés par les médiathèques et retranscrivez vos observations et appréciations à l'aide d'une grille d'évaluation.



**7 assistantes maternelles** se verront remettre à l'issue d'un tirage au sort réalisé par le relais petite enfance le livre « coup de cœur 2024-2025 ».

**Ce document est édité par :** Commune de Grand-Champ  
Place de la Mairie - 56390 Grand-Champ  
• www.granchamp.fr  
**Contact :**  
02 97 66 47 69 ou 02 97 60 71 51 •  
rpe@grandchamp.fr

GRAND-  
CHAMP

# Qui dit nouvelle année, dit nouveau projet !

## ➤ Mise en place de matinée d'éveil occasionnel à l'extérieur

« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement » mentionné sur la charte nationale de l'accueil du jeune enfant, accompagne ma proposition d'organiser des matinées en extérieur à partir du printemps prochain.

### Pourquoi ?

- Développement des différents sens de l'enfant
- Amélioration du sommeil après une activité en plein air
- Liberté de mouvement

### Qu'allons-nous y faire ?

- Ballade, marcher, sauter
- Faire des cueillettes, ramasser, trier, reposer, manipuler,
- S'installer sur des couvertures et chanter en plein milieu des arbres,
- lire des histoires dans la nature



## ➤ Un moment de part 'âge

Créer du lien avec les services de chaque communes, les associations et permettre un temps de rencontre avec les enfants. La formule de ce temps de part'âge n'est pas encore définie mais l'idée serait de partager un moment ou de faire une activité en commun avec des personnes âgés, handicapés ou bien rencontrant des difficultés particulières.

Mais également la possibilité d'aller à la rencontre de différents professionnels de la commune comme les sapeurs pompiers ou encore les boulangers par exemple.

### Pourquoi ?

- Aller à la découverte de l'autre
- Le respect des âges, des différences
- La découverte de métier, de service



## > Nouvelle cotisation sociale intitulée « Contribution santé au travail » (CST)

Cette nouvelle cotisation est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette contribution s'applique aux salaires déclarés via l'Urssaf service Cesu et Pajemploi pour tous les particuliers employeurs relevant de la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Elle permet de financer les services essentiels liés à la prévention et la santé au travail pour les salariés du secteur.

Elle est calculée selon les éléments suivants :

- Taux appliqué : 2,7% du salaire brut
- Plafond : 5 euros par bulletin de salaire

Les fonds collectés sont alloués à l'Association Paritaire Nationale Interbranche (APNI), qui a pour mission d'assurer l'effectivité des droits des salariés à domicile.

## > Indemnités d'entretien

Le montant minimum de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 90% du minimum garanti soit à **3,80 € par jour pour 9 heures d'accueil** par enfant accueilli. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil, mais ne peut être inférieur à **2.65€**.

Cette indemnité est due pour toute journée commencée et **uniquement les jours de présence réelle de l'enfant**.

Afin de déterminer le montant à verser à votre salariée, vous pouvez trouver des simulateurs sur les sites « URSSAF-Pajemploi » et « [service-public.fr](http://service-public.fr) ».

 **Source :** [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

## L'attestation d'honorabilité :

Ce dispositif intervient suite à la parution de deux arrêtés du 8 juillet, consécutifs à la publication du décret sur le contrôle des antécédents judiciaires. L'attestation d'honorabilité est un document qui garantit que l'on n'a pas de condamnation empêchant de travailler auprès de mineurs, inscrite sur notre casier judiciaire ou au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et violentes.

Qui est concerné par le dispositif ? Dans le cas de l'accueil individuel, vous assistante maternelle ainsi que toutes les personnes majeures vivant dans le foyer devront faire une demande d'attestation.

Pour information, **Le Morbihan est dans la troisième phase de déploiement qui aura lieu au troisième trimestre 2025 au plus tôt donc pour le moment, il n'y a aucune démarche à effectuer.**

Une réunion d'information sera proposée sur ce thème lors de la rentrée de septembre pour vous apporter plus de détails sur ce dispositif et comment y accéder.

 **Source :** [Caisse nationale des allocations familiales](http://Caisse nationale des allocations familiales)

# ZOOM SUR LE TERRITOIRE...



## NOMBRE DES NAISSANCES

COMMUNES	Naissances	Naissances	Naissances
	au 31.12.2022	au 31.12.2023	au 31.12.2024
Brandivy	12	17	11
Colpo	16	25	16
Grand-Champ	49	51	53
Locmaria Grand-Champ	16	23	12
Locqueltas	23	27	17
Meucon	16	18	15
Plaudren	23	20	16
Plescop	82	52	56
<b>TOTAL</b>	<b>237</b>	<b>233</b>	<b>196</b>

## NOMBRE D'ASSISTANTES MATERNELLES EN ACTIVITE

COMMUNES	Assistants	Assistants	Assistants
	maternelles au 31.12.2022	maternelles au 31.12.2023	maternelles au 01.01.2025
Brandivy	8	4	9
Colpo	13	13	12
Grand-Champ	32	32	36
Locmaria Grand-Champ	12	10	10
Locqueltas	10	10	14
Meucon	15	11	16
Plaudren	12	11	13
Plescop	26	22	25
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>	<b>113</b>	<b>135</b>



www.granchamp.fr  
**Contact :**  
 02 97 66 47 69 ou 02 97 60  
 71 51 • rpe@grandchamp.fr

- ⇒ Prochain « P'tit journal » : Septembre 2025
- ⇒ Prochain « Agenda planning » : Avril 2025

